

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2018

Ordre du Jour

- 1** *SUBVENTIONS COMMUNALES EXERCICE 2018*
- 2** *MISE EN OEUVRE DU REGIME FORESTIER
COUPE DE BOIS EXERCICE 2019 : VALIDATION ET DESTINATION*
- 3** *ACCORD-CADRE SUR APPEL D'OFFRES OUVERT A LOTS SEPARES
Fourniture et livraison de denrées alimentaires destinées au Restaurant Scolaire et au
Service Animation de la Ville de Le Muy - Lot n° 5 : produits surgelés
Avenant de transfert*
- 4** *TABLEAU DES EFFECTIFS - EXERCICE 2018
Création de 1 poste de Rédacteur*
- 5** *RAPPORT D'ACTIVITES DES ADMINISTRATEURS DE LA SAIEM DE CONSTRUCTION
DE DRAGUIGNAN - ANNEE 2017*
- 6** *APPEL D'OFFRES OUVERT
FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES DESTINEES AU
RESTAURANT SCOLAIRE ET AU SERVICE ANIMATION DE LA VILLE DU MUY LOT N°
8 (fruits et légumes frais de saison, issus de l'agriculture biologique ou équivalent et de
circuits courts)
Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande*

PRESENTS : Madame Liliane BOYER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur André POPOT, Monsieur Sylvain SENES, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Bernard CHARDES, Monsieur Calogero PICCADACI, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Monsieur Fabien GEORGES, Madame Lina CIAPPARA, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Jean BERTRAND, Monsieur Didier DUTHE, Monsieur Bernard JUPIN, Madame Liliane JOLY, Monsieur Jean-Philippe BOSSUT, Madame Christine MOROGE, Monsieur Jean-Michel CHAIB

ABSENTS REPRESENTES : Madame Françoise CHAVE donne procuration à Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Madame Catherine JOYEUX donne procuration à Monsieur André POPOT, Madame Noura KHELIL donne procuration à Madame Liliane BOYER, Monsieur Mario FOGLIA donne procuration à Monsieur Jean BERTRAND

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Franck AMBROSINO, Monsieur Christian ALDEGUER

ABSENTS : Madame Céline RONDEAU, Monsieur Jérôme AMBROSINO, Monsieur Claude FORTASS

Monsieur Edouard BARRE est nommé(e) Secrétaire de Séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'exception de Mr Jean-Philippe BOSSUT qui vote contre.

L'Ordre du Jour est abordé.

2018 - 59 SUBVENTIONS COMMUNALES EXERCICE 2018

Françoise LEGRAIEN, Adjointe déléguée,

Indique que certains dossiers de demande de subvention n'ont pu être étudiés lors du précédent Conseil Municipal ou des associations demandent une subvention complémentaire.

Le tableau ci-dessous est soumis à l'approbation des membres présents.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Françoise LEGRAIEN, Adjointe Déléguée, après en avoir délibéré :

Vote les subventions aux associations mentionnées ci-après.

ASSOCIATIONS	Subvention 2017	Subvention 2018	Subvention sollicitée 2018	Subvention votée	Détail des Votes
ACTIVE BIKE	1 500,-€	1 500,- €	1 000,- € Organisation RAID Nature	300,- €	Unanimité
JUDO CLUB MUYOIS	3 500,-€	-	3 500,- €	3 500,- €	Unanimité
LE MUY HANDBALL	2 100,-€	1 700,- €	300,- €	200,- €	Abstentions : JP Bossut C Moroge

**2018 - 60 MISE EN OEUVRE DU REGIME FORESTIER
COUPE DE BOIS EXERCICE 2019 : VALIDATION ET DESTINATION**

Sylvain SENES, Adjoint au Maire délégué à la Forêt,

Expose à l'Assemblée :

L'Office National des Forêts (ONF), gestionnaire de la forêt muyoise, a adressé un courrier, ci-annexé, en date du 14 Juin 2018 au Maire afin de lui proposer des coupes de bois pour l'exercice 2019 relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- *Approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-après.*
- *Demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette ci-après.*
- *Préciser la destination des coupes et leur mode de commercialisation ci-dessous.*

<i>Parcelle</i>	<i>Type de Coupe</i>	<i>Surface à parcourir en ha</i>	<i>Volume présumé en m3/ha</i>	<i>Coupe prévue par le document d'aménagement</i>	<i>Année prévue</i>
11	Taillis	0.97	90	Oui	2019

<i>Parcelle</i>	<i>Destination</i>		<i>Mode de commercialisation</i>					
	<i>Vente</i>	<i>Délivrance</i>	<i>Mode de vente</i>		<i>Mode de mise à disposition de l'acheteur</i>			
			<i>Appel d'offre</i>	<i>Contrat de gré à gré</i>	<i>Sur pied</i>	<i>Façonné</i>	<i>En bloc</i>	<i>A la mesure</i>
11	X		X		X		X	

- Donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Sylvain SENES, Adjoint au Maire délégué à la Forêt, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-dessus.
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus.
- Précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation ci-dessus.
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

2018 - 61

**ACCORD-CADRE SUR APPEL D'OFFRES OUVERT A LOTS
SEPARÉS**

**Fourniture et livraison de denrées alimentaires destinées au Restaurant
Scolaire et au Service Animation de la Ville de Le Muy - Lot n° 5 : produits
surgelés**

Avenant de transfert

Le Maire,

Exposé à l'Assemblée :

Par délibération n° 2016-104 du 05 décembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'accord-cadre relatif au lot n° 5 (produits surgelés) pour les Fourniture et livraison de denrées alimentaires destinées au restaurant scolaire et au service Animation.

Ce contrat, conclu sans montant minimum ni maximum, a été attribué à la société BRAKE FRANCE SERVICE de Béziers (34535 Cedex).

Par courriers des 17 mai et 03 juillet 2018, la commune du Muy a été informée que les sociétés BRAKE FRANCE SERVICE et DAVIGEL avaient fusionné en créant une nouvelle entité, soit la société SYSCO FRANCE SAS. Par conséquent, les contrats en cours de la société BRAKE FRANCE SERVICE devaient être transférés à cette nouvelle société à compter du 30 avril 2018.

A l'appui, ont été produits l'attestation de parution d'un journal d'annonces légales du 04 mai 2018, une attestation d'assurance de responsabilité civile, une attestation sur l'honneur et un extrait Kbis. A noter, les références bancaires restent inchangées.

En conséquence, il y a lieu d'autoriser le transfert de l'accord-cadre susmentionné à la société SYSCO FRANCE SAS par le biais du présent avenant, et ce suivant les dispositions de l'article 139.4°.b) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les autres conditions du contrat demeurent inchangées.

Il est par conséquent proposé à l'Assemblée d'approuver les termes de l'avenant de transfert portant sur le lot n° 5 (produits surgelés) des Fourniture et livraison de denrées alimentaires destinées au restaurant scolaire et au service Animation, de dire que la société SYSCO FRANCE SAS se substitue à la société BRAKE FRANCE SERVICE pour ce marché public et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le présent avenant.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve les termes de l'avenant de transfert portant sur le lot n° 5 (produits surgelés) des Fourniture et livraison de denrées alimentaires destinées au restaurant scolaire et au service Animation, dit que la société SYSCO FRANCE SAS se substitue à la société

BRAKE FRANCE SERVICE pour ce marché public et autorise le Maire ou son représentant à signer le présent avenant.

2018 - 62	TABLEAU DES EFFECTIFS - EXERCICE 2018 Création de 1 poste de Rédacteur
------------------	---

Le Maire,

Exposé à l'Assemblée :

Afin de répondre aux besoins de la Commune, il est proposé de créer au Tableau des Effectifs 2018 le poste suivant :

DENOMINATION DES POSTES A CREER	NOMBRE
Rédacteur	1

Le Maire indique que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Commune (rémunération principale – agents titulaires – article 64111)

Le Conseil Municipal est appelé à :

Adopter la proposition ci-dessus ;

Autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte la proposition ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2018 - 63	RAPPORT D'ACTIVITES DES ADMINISTRATEURS DE LA SAIEM DE CONSTRUCTION DE DRAGUIGNAN - ANNEE 2017
------------------	---

Le Maire,

Rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 Avril 2014 a désigné, comme représentant de la Ville du Muy au Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAIEM) de Construction de Draguignan, Madame Françoise CHAVE.

Conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur le rapport écrit qui leur est soumis par son représentant au Conseil d'Administration.

Ce rapport est joint à la présente délibération.

Sous l'impulsion de son Président et de son Conseil d'Administration, la SAIEM a pu en 2017 :

- *Accroître son patrimoine de 30 nouveaux logements ;*
- *Lancer la construction de 48 nouveaux logements dont 14 sur la Commune du Muy, nouveau projet au Muy pour la première fois depuis plus de 15 ans ;*
- *Poursuivre sa gestion de proximité au bénéfice de ses locataires ;*
- *Poursuivre les travaux d'amélioration de son patrimoine.*

Les perspectives de la SAIEM pour 2018 sont de continuer son développement et de jouer pleinement son rôle d'outil des collectivités locales par :

- *Le développement de son patrimoine de logements sociaux. L'objectif en 2018 est de programmer à nouveau une cinquantaine de nouveaux logements et de livrer les 17 nouveaux logements en cours de chantier (dont 14 au Muy).*
- *La recherche de nouvelles opérations complexes avec une mixité d'habitat, intégrant des opérations d'accession sociale, dont la réalisation est nécessaire en complément du logement locatif social, pour offrir un parcours résidentiel aux ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter au prix de la promotion immobilière classique.*
- *Le démarrage de ses missions réalisées pour le compte de la ville de Draguignan, avec les contrats du CRAC, de l'OPAH RU et le mandat de réalisation des travaux du parking Allione.*
- *La poursuite de sa gestion de proximité de son parc locatif en particulier dans les quartiers en politique de la ville.*
- *La mise au point du nouveau Plan Stratégique du Patrimoine et de la nouvelle convention d'Utilité Sociale, engagée l'année précédente et interrompue du fait des modifications apportées par la loi de finances 2018.*

Cette poursuite de son développement et de son rôle au service du développement du territoire, passera en 2018 par la recherche de son adaptation aux évolutions qui pourraient être apportées au secteur du logement social par la future loi ELAN.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activités des Administrateurs de la SAIEM de Construction de Draguignan.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Prend acte du rapport d'activités des Administrateurs de la SAIEM de Construction de Draguignan.

2018 - 64

**APPEL D'OFFRES OUVERT
FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES
DESTINEES AU RESTAURANT SCOLAIRE ET AU SERVICE
ANIMATION DE LA VILLE DU MUY LOT N° 8 (fruits et légumes frais de
saison, issus de l'agriculture biologique ou équivalent et de circuits courts)
Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande**

Le Maire,

Exposé à l'Assemblée :

La ville du Muy souhaite promouvoir auprès des jeunes enfants la consommation de produits issus d'un mode de production respectueux de l'environnement et destiné à réduire les impacts environnementaux de la consommation alimentaire. Par ailleurs, l'Etat envisage d'obliger la restauration collective à servir au plus tard en 2022, au moins 50 % de produits issus de l'agriculture biologique ou tenant compte de la préservation de l'environnement, et ce dans le cadre du projet de loi « Agriculture et alimentation ».

Afin d'anticiper sur cette future obligation, il a été décidé de désigner dès aujourd'hui un prestataire capable de fournir à la cantine scolaire des fruits et légumes frais de saison, issus de l'agriculture biologique ou équivalent et de circuits courts (lot n° 8). Pour information, les lots n° 1 à 7 ont fait l'objet d'une précédente consultation passée en 2016.

Il a donc été décidé de procéder à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert, qui a été lancé le 18 mai 2018 sur la base des dispositions des articles 4 et 42.1°a) de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 25.I.1°, 66, 67, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il est à noter que cet accord-cadre ne comporte pas de montants minimum et maximum, conformément aux dispositions de l'article 78.II.3° du décret précité.

A l'issue de la date limite de réception des offres, soit le 22 juin 2018 à 12 h 00, deux candidats ont soumissionné.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 24 juillet 2018 pour étudier les propositions.

Suite à l'examen approfondi des offres, la Commission a attribué ce lot au groupement AGRIOBIO PROVENCE / BIOCOOP RESTAURATION.

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'engager la dépense nécessaire aux fourniture et livraison de denrées alimentaires destinées au restaurant scolaire et au service Animation de la ville du Muy pour le lot n° 8 (fruits et légumes frais de saison, issus de l'agriculture biologique ou équivalent et de circuits courts), et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre à intervenir entre la ville du Muy et le groupement solidaire AGRIBIO PROVENCE / BIOCOOP RESTAURATION, dont la SCIC AGRIBIO PROVENCE située à Le Cannet des Maures (83340) – ZAC La Guéiranne – Maison du Paysan, est mandataire.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Engage la dépense nécessaire aux fourniture et livraison de denrées alimentaires destinées au restaurant scolaire et au service Animation de la ville du Muy pour le lot n° 8 (fruits et légumes frais de saison, issus de l'agriculture biologique ou équivalent et de circuits courts), et autorise le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre à intervenir entre la ville du Muy et le groupement solidaire AGRIBIO PROVENCE / BIOCOOP RESTAURATION, dont la SCIC AGRIBIO PROVENCE située à Le Cannet des Maures (83340) – ZAC La Guéiranne – Maison du Paysan, est mandataire.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.